

GT Sécurité Sanitaire des Aliments du 7 septembre 2022 Rien de neuf sous le soleil

*La DG a organisé une visioconférence destinée à faire un point de rentrée sur les sujets SSA. Un point pendant lequel les infos ont été rares, car sur la plupart des sujets la DG ne peut communiquer que conjointement avec la DGAL (à **solidaires** on doute que la réciproque soit vraie), la principale étant la sorte prochaine d'une Foire aux questions (FAQ). Ce GT a toutefois été pour **solidaires** l'occasion de dresser toute une série de questions sur SSA (et de dénoncer son transfert), SESAM, les transferts PED ou le régime indemnitaire des stagiaires. Et également de dénoncer la dernière « belle enquête » en cours sur les contrôles métrologiques à la production et à la distribution à la demande de la Ministre déléguée Olivia Grégoire.*

Transfert des missions SSA

Concernant la communication, la directrice générale a posé le principe d'une communication la plus conjointe possible par la DGCCRF et la DGAL. En principe, serait-on tenté de dire à **solidaires**, vu que certaines infos sortent régulièrement côté DGAL...

Aussi, la direction générale (DG) ne peut donner que des infos propres à la DGCCRF... et renvoie à une visioconférence vendredi 9 septembre avec les 2 DG et les responsables des directions départementales et régionales. Pourquoi avoir organisé une visio propre à la CCRF juste avant alors ? Mystère et boule de gomme.

Solidaires a pointé du doigt le climat anxigène régnant dans les services devant le peu d'éléments connus par les collègues ce qui entraîne démotivation, et, il fallait le dire, une véritable souffrance au travail !

La directrice générale a précisé qu'au 7 septembre elle ne pouvait communiquer que sur des sujets « de court terme » c'est-à-dire ni sur la décision de fond, déjà arbitrée, ni sur des dossiers comme celui du Service Commun des Laboratoire (toutefois décrit comme « une forte préoccupation » pour la DGCCRF). Ni bien sûr, sur les sujets relevant et de la DGCCRF et de la DGAL, pour lesquels la DGCCRF ne peut communiquer qu'avec la DGAL, qui a de plus en plus la main sur le sujet.

Autant dire que les sujets de discussions en deviennent considérablement réduits ! Voici donc les principaux éléments qui ont été communiqués :

Le calendrier précis du transfert est encore inconnu à ce jour, et reste toujours soumis à arbitrage. Voilà qui est peu rassurant pour **solidaires**, sachant que cette décision conditionne énormément de choses, et que certains arbitrages ont mis très très longtemps avant d'être rendus ! Certes, la directrice générale répète que sa préoccupation c'est que le jour où c'est transféré, c'est transféré, mais tout le monde connaît la réalité de l'interministérialité et le poids de la DGCCRF (et de Bercy) sur les décisions locales !

Côté emplois, la DGAL a recensé les besoins dans les directions départementales par rapport à l'activité SSA exercée par la CCRF, de manière à positionner ses emplois, et a effectué ses entretiens pour les postes de centrale. La DG ne connaît pas encore la ventilation des postes par département. Ce qui est sûr c'est que 127 emplois ont été répartis, d'abord par région, charge aux régions de répartir par département selon les différentes fonctions. La DGAL est en train de finaliser la répartition entre A et B, et seraient (au conditionnel à ce stade) sur la

même qu'à la CCRF, soit 2/3 de A et 1/3 de B, mais la DG ne sait pas encore comment seront faites les fiches de poste par département, dont la sortie est prévue pour début octobre. La DG a tenu à préciser que les collègues pouvaient se positionner « sans a priori » (sic) sur les fiches de poste DGAL, pour que la DGAL leur communique une fiche financière d'accueil (sur laquelle la DG s'engage à jouer un rôle de conseil), et que, si les collègues ne maintenaient pas leur candidature la DGCCRF ne leur ferait pas payer leur candidature ! On se demande pourquoi il était nécessaire de le préciser...

Les GT ont connu une pause pendant le mois d'août et vont être relancés... Parmi ces GT, celui consacré aux questions juridiques est en charge du devenir des habilitations. **Solidaires** attend avec impatience ce qui en sortira, sachant que dans les services la crainte est grande (et fondée) d'habilitations conservées qui « permettraient » aux directions locales de continuer à envoyer des collègues CCRF sur les missions SSA après la date du transfert !

Le GT informatique montre toutes les difficultés à maintenir un bon équilibre entre transfert d'informations et sécurité du système informatique CCRF...

Les questions relatives à la situation administrative des collègues souhaitant postuler sur les fiches de poste seront traitées dans un projet de FAQ d'ici la fin de la semaine. La DG ne peut pas répondre sur les carrières, si ce n'est que la DGAL a bien identifié un corps en A (Ingénieur·e de l'Agriculture E) et un en B (technicien·ne). La question du droit au retour sera traitée dans cette FAQ.

L'arrêté de restructuration est en cours d'écriture, et prévoit une garantie de rémunération de 3 ans renouvelable 1 fois. Rappelons que la garantie de rémunération « bloque » la rémunération perçue, et que les augmentations d'indices par exemple sont gelées jusqu'à ce que la rémunération ne dépasse le montant garanti. La DG ignore encore devant quelles instances cet arrêté devra être présenté...

Concernant le prochain concours externe, les réflexions sont en cours. Rien en changera côté pour la filière juridique et économique, côté scientifique la DG recherchera peut-être d'autres profils et pense que certaines personnes ne candidateront plus chez nous...

Sur l'expertise, la DG s'est livrée à un bel exercice de funambule, sachant que jusque-là le discours tendait à remettre en cause l'expertise en cas de changements de fonctions... La DG semblait vouloir être plutôt rassurante sur le fait que très souvent l'expertise pourrait être maintenue, tout en précisant que si les nouvelles fonctions ne correspondaient plus à des fonctions d'expertise (ex-IE encadrant par exemple), la situation serait alors examinée « au cas par cas », et que si l'expertise ne pouvait être maintenir l'arrêté de restructuration permettrait de garantir la rémunération (mais sans possibilité de progression indiciaire derrière !). Même si la DG « espère » ne pas avoir à utiliser ce mécanisme de garantie de rémunération, pour **Solidaires**, cette situation démontre, s'il c'était encore nécessaire, l'intérêt et l'urgence d'obtenir un véritable grade de débouché en lieu et place de l'emploi d'IE !

Pour le PNE 2023, la DG souhaite élaborer un programme intégrant les nouvelles missions (pas définies de manière plus précise que précédemment, d'ailleurs) tout en sanctuarisant l'activité SSA. Un numéro d'équilibriste rendu difficile en raison de l'incertitude pesant sur la durée du transfert, lequel se fera probablement par blocs de compétences successifs (non définies...) Un numéro d'équilibriste surtout dangereux pour **Solidaires**, puisque même si la DG s'engage à être « soupe » sur la programmation et à donner des instructions pour éviter les surcharges de travail, prendre en compte l'exercice de tutorat par exemple... nul doute que certaines hiérarchies locales n'auront aucun scrupule à mettre la pression sur les collègues pour remplir et les missions transférées et les nouvelles missions, comme si de rien n'était. Pour **Solidaires** il faut cesser la pression statistique induite par le PNE !

Concrètement, la DG attend octobre pour savoir qui partira à la DGAL, et donc qui restera, pour sortir le PNE et toucher à l'organisation des services.

Pour le Contentieux, la DG renvoie à un règlement « au cas par cas », et ne verrait de problème que si des collègues CCRF en venaient à faire majoritairement du contentieux non CCRF ! En voilà une prise de position qui ne règle pas grand-chose !

Concernant l'Indemnité Mensuelle de Technicité, l'Administration est d'accord avec les fédérations des finances sur la nécessité de modifier les textes pour ne pas que les agent-es quittant la sphère Bercy ne perdent le bénéfice de l'IMT, mais aussi des cotisations retraites y afférentes.

Pas d'optimisme pour autant, la DG évoquant la difficulté de faire modifier le texte actuel.

Pour **solidaires**, Bruno Le Marie a voulu le transfert SSA, il a dit qu'il était favorable à une évolution du dispositif, a lui de passer des paroles aux actes ! Pour le bénéfice des personnels CCRF, cette fois !

Budget DGCCRF

Le budget sera présenté au comité technique ministériel, mais à la question de **solidaires** sur le sujet, la DG a évoqué un PLF « meilleur que d'habitude » même en tenant compte des transferts vers l'Agriculture. **solidaires** attend donc le CTM budgétaire avec impatience !

Transfert des PED

solidaires avait demandé la liste des PED dont l'activité sera transférée en novembre 2022 puisque la liste semble d'ores et déjà fixée. Les PED finiront d'être transférés aux douanes au plus tard au 01/06/2023 pour les aéroports parisiens, et au 1er novembre 2022 pour les autres.

Les relations seraient quelque peu compliquées avec la douane... qui comme la DGCCRF connaît de grands bouleversements en ce moment.

SGC

Le Sénat vient de publier un rapport « raisonnablement critique » (dixit la directrice générale) et une mission inter-inspection est prévue.

La DG espère des améliorations, en notant que la présence de correspondant-e identifié-e semblait bien être un plus par rapport aux autres SCC.

La DG déclare évoquer systématiquement les difficultés avec les préfet-es, et sur un plan plus large considère qu'il ne faut plus rajouter de nouvelles missions aux SGC mais plutôt faire correctement ce qui doit être fait...

SESAM

Une livraison est en cours pour corriger les problèmes sur les suivis d'injonction. La DG regrette que trop peu de collègues se soient positionné-es pour expérimenter SESAM et permettre d'élaborer un programme plus abouti... Sans faire de lien avec la charge de travail dans les services !

Plus intéressant, la DG a reconnu un changement de prestataire en cours, tout en gardant la plus grande discrétion sur le pourquoi de ce changement....

Déménagement de l'ENCCRF

L'école va très certainement déménager dans Montpellier, au plus tard au en juin 2025. La DG espère que le transfert SSA sera fini à cette date et que le déménagement n'aura pas de conséquences sur les formations induites pour le nouveau PNE.

Le fait que la la DG ait souhaiter plafonner le montant de la prime de rendement était purement technique pour les personnels titulaires... mais a un impact certain sur les primes servies aux A et B stagiaires interne « Bercy ».

Ainsi, **solidaires** a calculé que les stagiaires Inspectrices et Inspecteurs 2022-2023 percevraient moins que celles et ceux de la promotion 2021-2022, à titre d'exemple, une différence de 672 € pour un A et 148 € pour un B. **solidaires** ne peut accepter cette situation qui ne va pas dans le sens de la réforme initiée par la DG, qui consistait à améliorer les rémunérations. L'augmentation de 250 € pour les C et B et 400 € pour les A est même loin de concerner les stagiaires.

La DG a déclaré qu'en octobre le nouveau régime indemnitaire s'appliquera à l'ensemble des personnels CCRF, mais a proposé de rencontrer **Solidaires** sur le sujet. Pour **Solidaires** l'accord doit évoluer sur la situation des stagiaires qui perdent de l'argent, tout le monde doit y gagner !!!

*En conclusion, **Solidaires** est revenu à la charge sur la TN concernant sur les contrôles métrologiques à la production et à la distribution, effectuée à la demande de la Ministre déléguée Olivia Grégoire sur les pratiques de certaines marques générant une inflation masquée.*

Si ces pratiques sont bien évidemment moralement condamnables, elles ne sont pas illégales et c'est bien le législateur qui a mis fin à la normalisation de certains volumes !

La DG s'est montrée (étonnement) mesurée sur le sujet, reconnaissant que ce n'était pas l'enquête du siècle, mais qu'elle permettait de montrer que la DGCCRF était proche des préoccupations des Français-es alors les discussions budgétaires sont encore en cours...

Concernant les suites de l'enquête, la DG n'a pas fermé la porte à des modifications réglementaires (taille des caractères, retour à la normalisation des emballages...) selon l'ampleur du phénomène dénoncé par Foodwatch.

*Pour **Solidaires**, cette politique des coups de com' est bien évidemment dommageable à l'exercice efficace des missions de services publiques par la DGCCRF, qui nécessitent son renforcement et non pas son dépeçage continu depuis de nombreuses années, et tout particulièrement sous le premier quinquennat Macron !*